

SEANCE DU 25 mai 2020**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt, le vingt cinq mai à vingt heures,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique

Etaient présents : Mmes Marianne JOLY, Bernadette GEOFFRAY, Prescillia DE MEIRA, Ana RODRIGUES, Estelle DRONNIER, Béatrice PAYEN et Manuela MELINE.

Mrs Serge GREGOIRE, Philippe CAIN, David BOUFOUS, Olivier BALDUCCI, Francis CUROT, Michel PICARD et Antoine MENUUEL.

Absent(s) : Mr Christophe GRAUL

Mme Prescillia DE MEIRA a été nommée secrétaire.



## **ELECTION DU MAIRE 2020/01**

### **Présidence de l'assemblée**

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré ...QUATORZE.. conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **Constitution du bureau**

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : **Mrs BALDUCCI et MENUUEL.**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .	00	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .	14	
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral	1	
d. Nombre de suffrages exprimés (b - c)		13
e. Majorité absolue		

7

### **A OBTENU :**

**Madame Marianne JOLY 13 voix**

**Madame Marianne JOLY** ayant obtenue la majorité absolue est proclamée **MAIRE** et a été immédiatement installée.

**FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE****2020/02**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **DECIDE**, a l'unanimité que le nombre de poste d'Adjoint au Maire est fixé à **Trois**.

**ELECTION DU PREMIER MAIRE-ADJOINT****2020/03**

Le Conseil Municipal après avoir VOTE, a élu 1er Adjoint au Maire, au premier tour par 11 voix pour et 2 blancs et 1 nul :

Mr Serge GREGOIRE

**ELECTION DU DEUXIEME MAIRE-ADJOINT****2020/04**

Le Conseil Municipal après avoir VOTE, a élu 2ème Adjoint au Maire, au premier tour par 11 voix pour et 2 blancs et 1 nul :

Mr Philippe CAIN

**ELECTION DU TROISIEME MAIRE-ADJOINT****2020/05**

Le Conseil Municipal après avoir VOTE, a élu 3ème Adjoint au Maire, au premier tour par 13 voix pour et 1 blanc :

Mme Béatrice PAYEN

**DELEGATIONS DE SIGNATURE****2020/06**

Le Conseil Municipal après avoir voté à l'unanimité, **DECIDE** pour la durée du mandat de donner délégation de signature aux Adjoints et aux Secrétaire de Mairie chacun dans les domaines qui les concernent et **CHARGE** Mme le Maire à prendre les arrêtés nécessaires.

**DELEGUES CCPRS****2020/07**

Suite à l'élection du Maire et de ses Adjoints, le Conseil Municipal, **DESIGNE**, les délégués CCPRS comme suit :

- Mme Marianne JOLY, Maire
- Mr Serge GREGOIRE 1er Maire-Adjoint
- Mr Philippe CAIN 2ème Maire-Adjoint

**INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS****2020/08****LE CONSEIL MUNICIPAL par 14 voix pour, DECIDE :****\* de fixer comme suit**

l'indemnité du Maire, **Madame Marianne JOLY**, est, à compter de la date d'installation du nouveau conseil municipal, calculée par référence au barème fixé par l'article L.2123-23 du CGCT, pour la strate de population correspondant à celle de la commune:

Soit:  $3\,889,40\text{ €} \times 40,30\% = \underline{\underline{1\,567,42\text{ € brut mensuel}}}$

- l'indemnité du 1er Adjoint, **Monsieur Serge GREGOIRE**, est, à compter de la date d'installation du nouveau conseil municipal, calculée par référence au barème fixé par l'article L.2123-23 et L.2123-24 du CGCT, pour la strate de population correspondant à celle de la commune:

Soit:  $3\,889,40\text{ €} \times 10,70\% = \underline{\underline{416,16\text{ € brut mensuel}}}$

- l'indemnité du 2ème Adjoint, **Monsieur Philippe CAIN**, est, à compter de la date d'installation du nouveau conseil municipal, calculée par référence au barème fixé par l'article L.2123-23 et L.2123-24 du CGCT, pour la strate de population correspondant à celle de la commune:

Soit:  $3\,889,40\text{ €} \times 40,30\% = \underline{\underline{416,16\text{ € brut mensuel}}}$

l'indemnité du 3ème Adjoint, **Madame Béatrice PAYEN**, est, à compter de la date d'installation du nouveau conseil municipal, calculée par référence au barème fixé par l'article L.2123-23 et L.2123-24 du CGCT, pour la strate de population correspondant à celle de la commune:

Soit:  $3\,889,40\text{ €} \times 40,30\% = \underline{\underline{416,16\text{ € brut mensuel}}}$

**\* de procéder automatiquement à leur revalorisation en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.**

**\* d'inscrire les crédits nécessaires au compte 6531 du budget.**

**Affaires Diverses :**

Mme le Maire propose de fixer la date du prochain Conseil au mardi 2 juin prochain.

Mme le Maire informe les membres du Conseil qu'il y aura une distribution d'eau embouteillée samedi 30 mai et aussi une distribution du deuxième masque pendant le week-end de la pentecôte.

*Marianne JOLY*

*Serge GREGOIRE*

*Philippe CAIN*

*Béatrice PAYEN*

*David BOUFOUS*

*Olivier BALDUCCI*

*Francis CUROT*

*Christophe GRAUL*

*Michel PICARD*

*Antoine MENUUEL*

*Bernadette GEOFFRAY*

*Prescillia DE MEIRA*

*Ana RODRIGUES*

*Estelle DRONNIER*

*Manuela MELINE*